

Prêt d'honneur création, reprise, croissance

INITIATIVE LOIRE ATLANTIQUE SUD

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Initiative Loire Atlantique Sud permet d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise dans leur projet.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif vise tous types de projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise pour les entreprises de moins de 7 ans (entreprises inscrites au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés) et de tous secteurs (artisanat, commerce, services, industrie).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant compris :

- entre 3 000 et 10 000 € pour la création, remboursable sur 3 ans,
- entre 5 000 et 60 000€ pour la reprise, remboursable sur 5 ans,
- jusqu'à 20 000 € pour les prêts Croissance, remboursable en 7 ans.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Au près de quel organisme

Les demandes de prêt sont à faire à Initiative Loire Atlantique Sud.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif

- › Créateur
- › Repreneur
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
 - › Immatriculation au Répertoire des Métiers

Organisme

INITIATIVE LOIRE ATLANTIQUE SUD

- Maison de l'intercommunalité
2 rue Galilée
44270 MACHECOUL-SAINT-MÊME
Téléphone : 02 28 25 09 28
Web : www.initiative-loireatlantiquesud.fr